

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021**  
**COMPTE-RENDU**

Le conseil municipal s'est réuni le 31 mars 2021, à 19 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

**1- Compte administratif général Commune 2020**

**Fonctionnement**

Total Dépenses : 7 317 691 € dont dépenses réelles : 6 909 596 € (- 0,64 %)

Total Recettes : 9 927 365 € dont recettes réelles : 9 520 922 € (+ 1,29 %)

Excédent de fonctionnement : 2 609 674 €

**Dépenses d'investissement**

Dépenses réelles : 4 836 908 € dont dépenses d'équipement : 4 242 450 €

Groupe scolaire : 71 869	Services administratifs : 44 669
Voirie-services techniques : 1 060 890 <i>Voirie urbaine. Voirie rurale Ateliers municipaux. Eclairage public. Véhicules et matériels</i>	
Foncier : 67 030	Espaces verts : 26 590
Installations sportives : 33 800	Locaux associatifs : 2 706
Equipements culturels : 9 999	Enfance-Jeunesse : 6 704
Patrimoine-cimetière : 107 124	Aménagement urbain : 121 390
Pôle social et associatif : 2 568 295 <i>Travaux, maîtrise d'œuvre et divers</i>	Environnement : 121 384 <i>Aire de jeux. Divers</i>

**Recettes d'investissement**

Recettes réelles : 3 911 746 €

Subventions	FCTVA	Taxe aménagement	Emprunt	Excédent de fonctionnement reporté	Autres
80 150	513 630	60 589	1 200 000	2 034 225	23 152

Unanimité

**Ratios financiers par habitant**

Dépenses de fonctionnement	786 €	En diminution et très inférieures à la moyenne
Recettes de fonctionnement	1096 €	En hausse mais inférieures à la moyenne
Produit des impositions directes	481 €	En hausse mais inférieur à la moyenne
Dotation globale de fonctionnement	247 €	En hausse et supérieure à la moyenne
Dépenses d'équipement	495 €	En diminution mais très supérieures à la moyenne
Dette	636 €	En diminution et très inférieure à la moyenne

**2- Compte administratif annexe Enfance-Jeunesse 2020**

Dépenses : 1 598 243 € (+ 1,12 %)

Recettes : 1 589 883 € (+ 0,59 %) dont Participation des familles : 365 011 € (- 153 414 €) et Subvention du budget général : 579 010 € (+ 121 983 €)

Unanimité

**3- Comptes de gestion 2020 et Affectation des résultats 2020 Unanimité**

**4- Autorisation de programme pôle social et associatif**

Montant total	Crédits consommés 2019	Crédits consommés 2020	Crédit de paiement 2021
8 313 912 €	415 085 €	2 568 295 €	5 330 532 €

Approbation à la majorité (6 contre)

## 5- Budget primitif général Commune 2021

Les niveaux budgétaires réels de fonctionnement et d'investissement sont respectivement de 7 296 403 € et de 9 690 731 €, soit un budget global de 16,987 M€.

### Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Charges financières	Autres charges
1 743 856	3 934 808	1 432 639	170 200	14 900
TOTAL			7 296 403 (+ 0,99 %)	

### Recettes de fonctionnement :

Ventes de produits et prestations de services	Impôts et taxes	Dotations, subventions et participations	Autres produits
1 528 798	5 076 534	2 717 142	192 780
TOTAL		9 515 254 (+ 1,69 %)	

### Dépenses d'investissement

Total dépenses réelles d'investissement : 9 690 731 € dont dépenses d'équipement : 9 068 530 € :

Pôle social et associatif : 5 330 532	
<i>Travaux, maîtrise d'œuvre et divers</i>	
Voirie-Services techniques : 1 463 625	
<i>Réaménagement et réseaux Avenue Saint-Joseph. Travaux de voirie urbaine et rurale. Eclairage public. Signalisation et signalétique. Matériels et équipements</i>	
Aménagement urbain, environnement et espaces verts : 462 400	
<i>Aménagement ilot Jestin. Travaux vélo route. Matériels</i>	
Foncier : 180 000	
<i>Acquisition de terrains et provision</i>	
Groupe scolaire et Enfance-Jeunesse : 671 723	
<i>Etude et travaux d'extension et de réaménagement du groupe scolaire. Réfection sols salles de classes, alarme PPMS et autres travaux. Etude de réaménagement Maison de l'Enfance. Equipements/matériels.</i>	
Installations sportives : 614 840	
<i>Piste d'athlétisme et caniveaux. Autres aménagements équipements sportifs extérieurs. Travaux bâtiments et matériels. Etude complexe de Kerveguen et abords.</i>	
Patrimoine- Cimetière : 142 400	
<i>Travaux de restauration lavoir de la Gare et autres travaux. Etude réhabilitation site motte féodale de Lesquelen</i>	
Autres : 203 010	
<i>Travaux, matériels et mobilier Equipements culturels, locaux associatifs, services administratifs</i>	

### Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont les suivantes.

Subventions	FCTVA	Taxe aménagement	Produits de cessions	Emprunt d'équilibre	Excédent de fonctionnement capitalisé
1 152 814	686 000	90 000	1 175 000	3 839 028	2 322 342

Approbation à la majorité (6 contre)

## 6- Budget primitif annexe Enfance Jeunesse 2021

Le niveau budgétaire réel est de 1 756 829 €.

Répartition des dépenses par services (hors résultat reporté)					
Multi Accueil	Relais Parents Assistantes Maternelles	ALSH	Pause méridienne	Accueil périscolaire	Autres services
645 551	104 636	383 738	365 756	158 035	90 752

Unanimité

## **7- Taux de fiscalité**

Maintien en 2021 des taux d'imposition fixés pour 2020, soit :

Taxe d'habitation : 21,94 %

Taxe foncière bâti : 28,02 %

Taxe foncière non bâti : 48,51 %

Unanimité

**8- Modification du tableau des effectifs** au 1<sup>er</sup> mai 2021. Approbation à la majorité (3 Contre)

**9- Forfait scolaire 2021 attribué aux écoles Sainte-Anne et Diwan de Plabennec et aux écoles de Gouesnou pour les élèves plabennecois**

Forfait scolaire par élève revalorisé à 772,89 €.

(forfait scolaire de Gouesnou pour les écoles publiques).

Unanimité

## **10- Contributions financières pour la restauration scolaire des élèves du premier degré**

Une participation communale de 0,54 € par repas est reconduite pour les élèves de l'école Sainte Anne et de Diwan (versement aux établissements), ainsi que pour les élèves domiciliés dans le secteur de Penhoat et scolarisés à Gouesnou (versement aux familles). Unanimité

## **11- Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021- Enveloppe supplémentaire Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales**

- Réhabilitation de l'ancien logement de fonction de la poste. Estimation : 79 800.00 € HT
- Aménagement 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment B du Pôle Associatif et Social. Estimation : 270 000.00 € HT
- Ecole du Lac- Extension pour la création de salles de sieste en remplacement d'un bâtiment modulaire et remplacement de fenêtres. Estimation : 390 860.00 € HT

Taux d'intervention sollicité : 30 %

Unanimité

## **12- Convention d'adhésion Petites villes de demain**

Avec les communes de Lannilis et de Plouguerneau et la CCPA, la commune de Plabennec a été désignée lauréate du programme Petites villes de demain par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Le recrutement d'un chargé de projet sera effectué par la CCPA et l'agent sera notamment mis à disposition des communes de Plabennec, Lannilis et Plouguerneau. Sa rémunération serait prise en charge à 75% par l'Etat et 25% par la CCPA.

La commune de Plabennec a notamment identifié les sujets suivants pour ce programme :

- Implantation d'une maison France Services au sein du futur pôle associatif et social
- Recyclage des friches urbaines en centre-ville (îlot Jestin, terrain rue de Kerséné)
- Elaboration d'un plan de mobilité douce

Unanimité pour la passation de la convention d'adhésion avec l'Etat.

## **13- Cession des parcelles cadastrées section AC n°449 et AC n°452 rue de Kerséné**

Acquéreur : société Ages et vie, associée au promoteur Kermarrec promotion pour un projet de construction d'un module de colocation pour personnes âgées en perte d'autonomie (rez-de-chaussée) et une vingtaine de logements en accès libre (étages). Prix : 100 000 €. Approbation à la majorité (6 Contre).

## **14- Office National des Forêts- Désignation des coupes 2021**

Inscription par l'ONF des coupes de bois dans les forêts relevant du domaine forestier de la commune et vente sur pied. Unanimité.

## **15- Cession d'une partie des parcelles cadastrées section AA421 et AA305 au bailleur social Aiguillon Construction**

Cession à la sté Aiguillon Construction ou toute personne morale qu'elle voudra substituer totalement ou partiellement (complément délibération du 8/12/2020). Unanimité.